23 NOVEMBRE 2022 WWW.TEMOIGNAGES.RE

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE Dr RAYMOND VERGÈS

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS N°21101 - 78EME ANNÉE

Merci et un grand merci pour votre participation au Kabar Souvnans en hommage Simon Lagarrigue

Un grand Merci à tous et à toutes pour avoir participé « *ek lé ker* » dimanche 20 novembre 2022 au Kabar Souvnans pou nout zarboutan Simon LAGARRIGUE, Pionnier du Maloya qui s'en est allé trop tôt pour voir réaliser un vœu qui lui tenait à coeur.

Simon LAGARRIGUE avait souhaité qu'à travers l'association REAGIES on organise son anniversaire sur une place publique à travers un Kabar !

Nou la pa oublié, nou la honoré ses 84 ans ce dimanche (né le 19 novembre). L'Espace Moulin à café - Ravine des Cabris - Saint Pierre, lieu historique s'y prêtait parfaitement et ce d'autant plus son quartier.

REAGIES et La famille LAGARRIGUE souhaitent vous remercier chaleureusement pour votre participation à cette journée d'hommage à nout' zarboutan Simon Lagarrigue. Ce fût une belle journée d'échanges, de solidarité, de fraternité et de partage.

Nous tenons à remercier infiniment les artistes qui ont répondu présent à notre invitation malgré un emploi du temps très chargé. Plus d'une dizaine d'artistes ont animé solidairement cette journée à tour de rôle. Nous ne citerons pas de nom de peur d'oublié quelqu'un car il y avait en

des participants emportés par les sons des roulers et kayambs et ont improvisés sur place…

Nous tenons à remercier le partenariat de la Mairie de Saint-Pierre pour son accompagnement en mettant à notre disposition l'enceinte du Moulin à Café. Merci au 1er adjoint au Maire Stéphano Dijoux d'honorer de sa présence à nos côtés.

Nous remercions également la présence de Elie Hoareau, président du PCR qui à travers son allocution a retracé le combat militant de Simon Lagarrigue. Bon nombre

de représentants du PCR y étaient présents en autre Ary Yée-Chong-Tchi-Kan, Julie Pontalba représentant le secrétariat ainsi des représentants des divers sections du parti. Nous les remercions vivement de leur présence.

Nous adressons nos remerciements au personnel de L'Espace Moulin à café qui s'est rendu disponible pour nous et a fortement participé au bon déroulement de cette journée…

Enfin un remerciement particulier à Arsène Cataye qui a été l'élément clé entre les artistes et REAGIES et bien sûr Béa et Reine-May Lagarrigue. Sans oublier les médias pour avoir communiqué

Un merci spécial à Yann Lucas sans qui la projection du film « Chanteur de l'ombre »n'aurait pu se faire.

REAGIES renouvelle ses remerciements à tous et toutes pour votre généreuse contribution et d'avoir participé bon cœur à la réussite de ce kabar souvnans. Votre seule présence a suffit à poser une belle ambiance et donner le meilleur aux 84 ans de Dada Simon Lagarrigue.

Allez, nous avons bien noté vos souhaits ! Au plaisir de nous retrouver tous ensemble prochainement …

Simone YEE CHONG
Présidente de REAGIES

ÉLISABETH BORNE ENGAGE POUR LA 5ÈME FOIS LE 49.3

Élisabeth Borne a annoncé le recours à l'article 49-3 de la Constitution française devant l'Assemblée nationale concernant le projet de budget 2023 de la Sécurité sociale. Les députés LFI ont annoncé le dépôt d'une nouvelle motion de censure.

Élisabeth Borne a engagé le 21 novembre, pour la cinquième fois, la responsabilité de son gouvernement sur un texte budgétaire à l'Assemblée en dégainant l'article 49.3 de la Constitution, qui permet son adoption sans vote sauf motion de censure.

« *Alors que la nouvelle lecture (du texte) devait commencer en séance, près de 700 amendements ont été déposés, en plus de ceux adoptés en commission. Nous ne pouvons pas perpétuellement rejouer des débats qui ont déjà été tranchés* », a estimé la première ministre, privée de majorité absolue.

La Première ministre a déclenché le 49.3 après seulement trois heures de débat sur le projet de budget 2023 de la Sécurité sociale, examiné en nouvelle lecture à l'Assemblée nationale.

De son côté, la patronne des députés LFI Mathilde Panot a annoncé dans la soirée le dépôt d'une nouvelle motion de censure contre le gouvernement.

«*Cet énième passage en force est inacceptable* », a déclaré devant la presse Mathilde Panot, entourée de membres de son groupe. Elle a précisé qu'elle allait « *discuter* » avec les autres groupes de la Nupes ainsi qu'avec le groupe centriste Liot, pour voir s'ils souhaitent apporter leurs signatures à cette motion.

LA RÉFORME DU CHÔMAGE NE SERA PAS APPLIQUÉE À LA RÉUNION

Le gouvernement a retenu le critère d'un taux de chômage à 9%, calculé selon les normes du Bureau international du travail, pour faire varier la durée d'indemnisation des demandeurs d'emploi dans son projet de réforme.

Cette information a été donné à l'agence de presse, Reuters, d'une source syndicale qui a cité un document officiel. En dessous de ce taux, la durée d'indemnisation sera réduite d'un quart pour les bénéficiaires de l'allocation chômage, sauf les demandeurs d'emploi dans les Outre-mer ou des intermittents du spectacle.

Les droits ne seront rétablis pleinement que si le taux de chômage au sens du BIT dépasse 9% ou si son évolution trimestrielle dépasse 0,8%, peut-on lire dans le document officiel transmis par cette source, lors d'une réunion avec les partenaires sociaux organisée au ministère du Travail pour faire le point sur les conclusions de la concertation menée ces dernières semaines.

Le projet de moduler les règles d'indemnisation du chômage en fonction de la situation du marché du travail, destiné selon l'exécutif à s'attaquer aux difficultés de recrutement, est vivement contesté par les organisations syndicales.

Le ministre du travail, Olivier Dussopt, a précisé qu'elle ne sera pas appliquée Outre-mer et donc à La Réunion, en raison du contexte économique *"trop particulier"*. De plus, cette réforme ne sera également pas appliquée à certains métiers: les intermittents du spectacle, les bénéficiaires du contrat de sécurisation professionnelle, les marins-pêcheurs, les dockers, les expatriés, ne seront pas concernés.

LE CESE JUGE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE TROP CHÈRE

L'avis voté le 22 novembre par le Conseil économique et social préconise « *un dispositif d'avances remboursées lors de la vente du bien ou de la succession, accessible sous condition de ressources* ».

La rénovation énergétique des logements reste trop chère pour être rendue obligatoire sans accompagnement, juge le Conseil économique et social (CESE), qui préconise ainsi « *un dispositif d'avances remboursées lors de la vente du bien ou de la succession, accessible sous condition de ressources* ».

Le CESE recommande aussi d'inciter les banques à proposer des prêts « *acquisition amélioration* » ou « *réhabilitation énergétique* » remboursables lors de la revente du logement ou au moment de la succession du propriétaire quand il décède.

Une autre modalité de financement des travaux est préconisée: « *surélever des bâtiments existants pour y créer de nouveaux logements dont la vente permettrait de réaliser les travaux nécessaires dans les étages inférieurs* ».

Il faudrait adapter certaines règles d'urbanisme en dehors des périmètres classés, recommande le CESE qui note les réticences que cette solution suscite en France, contrairement à des pays voisins.

La situation est encore plus criante en Outre-mer. « *Il faut avoir à l'esprit qu'une rénovation globale (ou performante) coûte en moyenne entre 25.000 et 60.000 euros et qu'au minimum 5 millions de logements doivent en bénéficier à terme* », dit-il.

Le CESE appelle donc à « *renforcer significati-*

-vement le forfait accordé pour une rénovation globale afin de rendre celle-ci beaucoup plus incitative ». « La persistance d'un niveau trop élevé de reste à charge a (...) pour conséquence d'encourager des travaux partiels du logement, loin de la rénovation globale qui seule permet un véritable changement des qualités thermiques », observe le CESE, un « constat d'échec encore plus flagrant pour les copropriétés ».

Kissa i sava ashté kossa la-dan ? In bonpé zartik, mé finalman pa gran-shoz d'apré mwin.

Mézami, si zot lé kliyan in grande-sirfass, mi panss zot i doi trouv azot konm mwin dovan in katalog a domandé : Mé kossa mi sava pran ladan ?... Lé vré dann katalog donk dann magazin néna plizyèr milyé d'zartik mé mi ariv pa vréman konprande kossa i sava guide mon shoi.

Si mi fé mon bazar lo moi é si mi pran in papyé pou marke dessu,a tou kassé, mi fé in list avèk kék dizène zartik. Pa kèk milyé bien antandi. Pa kék dizène dé milyé siréssèrtin.

Donk mon promyé konklizyon bande demoune la désside fé bande gran sirfass, i vé mète le moune dann in sityassion pou ashté dé shoz lé pa vréman nésséssèr, donk dé shoz mwin la pa bézoin,dé shoz mi yème pa, épi dé shoz forsémani sava gaté mon kaz.

Mwin néna in kamarade, son famiy l'avé in boutik shinoi é toultan li téi pass son tan pou looké dann komèrs.

Pa pou ashté, pars son madame sé èl ki ashté. Biensir an i ariv la kaz épi k'i désharj loto, li konstate néna an parmi son kommission, in ta avèk in paké produi ;L'èr-la é pa arienk in foi, li domande son madame si èl i sava rouv in komèrs son kaz.Lo madame i zistifyé son shoi mé ni oi bien si i kontoinyé l'èr dispité lé pa loin.

Finalman inn é l'ote i pé an avoir rézon : lo madame ki fé provizion pou pa z'ète an manke pars normalman néna pi bonpé zafèr i manke issi sof si i roganiz la rarté é défoi i roganize pou vréman. Son mari k'i konstate l'ashète tro d'zafèr, é sa i sava déopoze dan la kaz, a pi konète kossa k'i fé avèk.

Mon koté mi di lé possib viv avèk moinss produi ké néna koméla é normalman sa i anpèsh pa viv korèktoman, manz korèktoman pi sirtou dépanss mwin k'i dépanss koméla.

A bon ékoutèr, salu.

Justin

Témoignages
JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE Dr RAYMOND VERGÈS

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès
71ème année
Directeur de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau; 1947-1957: Raymond Vergès; 1957-1964: Paul Vergès; 1964-1974: Bruny Payet; 1974-1977: Jean SImon Mounoussany Amourdom; 1977-1991: Jacques Sarpédon; 1991-2008: Jean-Marcel Courteaud; 2008-2015: Jean-Max Hoarau; 2015: Ginette Sinapin

6 rue du général Emile Rollad
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
Tél.: 0262 55 21 21 - Email : redaction@temoignages.re
Site Web: www.temoignages.re
Tél : 02 62 55 21 21
Publicité: publicite@temoignages.re
CPPAP: 0916Y92433